



De quoi parle-t-on ?

L'aménagement des surfaces par l'urbanisation, les infrastructures (routes, parkings...) ou les activités commerciales, transforment des sols naturels en zones artificielles plus ou moins imperméables :

- partiellement : quand les matériaux utilisés conservent une partie des capacités d'infiltration (gravier compacté par exemple) ;
- totalement : si les matériaux utilisés sont étanches (goudron, béton...).

Quelles conséquences ?

L'imperméabilisation des sols empêche l'infiltration de l'eau, favorise le ruissellement ce qui induit des conséquences sur :

- **les catastrophes naturelles** : aggravation des pics de crues et des inondations, érosions, coulées de boue ;
- **la saturation des réseaux** : surcharge des canalisations d'eaux pluviales (qui se jettent directement dans les cours d'eau sans traitement), débordement des stations d'épuration si le réseau est unitaire ;
- **la pollution des milieux aquatiques** : transfert des polluants vers les cours d'eau et les nappes ;
- **l'alimentation des nappes souterraines** : diminution de la disponibilité en eau potable et du stockage de l'eau dans le sol.

Quelles solutions ?

Maîtriser l'imperméabilisation des sols permet de limiter les impacts sur la sécurité et l'environnement. Pour concilier l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau, des outils réglementaires et techniques accompagnent les porteurs de projets :

→ Des outils réglementaires :

- les Codes de l'Environnement, Urbanisme, Civil... donnent un cadre juridique pour agir concrètement ;
- le Plan Local d'Urbanisme, le zonage des eaux pluviales... définissent des zones où l'imperméabilisation des sols doit être limitée.

→ Des outils techniques :

- la mise en œuvre de surface alvéolées perméables (parking enherbé), toitures végétalisées... ;
- la création de bassins de rétention, de zones d'infiltration, de fossés... ;
- en limitant la collecte des eaux pluviales par l'installation de cuves de récupération ou infiltrant les eaux pluviales directement sur la parcelle...



Route inondée due à une surcharge du réseau d'eau pluvial



Parking végétalisé infiltrant l'eau là où elle tombe



Noue ou fossé herbeux récupérant les eaux pluviales et bandes végétales entre les voies de circulation

Quelques chiffres

65 000 ha/an de sols artificialisés en France
62 000 000 m³/an d'eau usée non traitée
rejetés dans le milieu naturel par les
déversoirs d'orages...